



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/405

Auditorium Maurice Ravel - étanchéité sous dallage et gradins - Opération n° 03048644 -
Lancement des études et des travaux de l'opération - affectation d'une partie de
l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20005 - autorisation de signature
d'une convention de groupement de commandes entre la copropriété Tour Part-Dieu, la SPL
Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 DECEMBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 DECEMBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN,
Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme
DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M.
CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M.
VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M.
DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M.
SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS,
Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER,
Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, M. DEBRAY,
Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M.
BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M.
COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEGER (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BLANC
(pouvoir à M. DUVERNOIS), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme FRÉRY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/405 - AUDITORIUM MAURICE RAVEL - ETANCHEITE SOUS DALLAGE ET GRADINS - OPERATION N° 03048644 - LANCEMENT DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE L'OPERATION - AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2016-1, PROGRAMME N° 20005 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COPROPRIETE TOUR PART-DIEU, LA SPL LYON PART-DIEU ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2016-1 « Auditorium – Divers travaux 2017-2020 », programme n° 20005.

Dans le cadre de la requalification du quartier de la Part-Dieu, la Société publique locale (S.P.L) Part-Dieu doit réaménager la dalle piétonne assurant notamment la liaison entre l'Auditorium Maurice Ravel et la tour du Crédit Lyonnais.

Dans ce secteur, cette dalle est propriété de la Métropole de Lyon, de la Ville de Lyon et de la copropriété SDC tour Part-Dieu.

Avant de voire engagés par la S.P.L les travaux d'aménagement de surface, il est nécessaire que ces copropriétaires assurent la réfection de l'étanchéité de cette dalle, permettant ainsi d'éradiquer les infiltrations causant des dégâts récurrents dans les locaux situés au-dessous.

Pour des raisons d'efficacité organisationnelle et technique, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes, piloté par la S.P.L Part-Dieu, et pour le compte duquel la Ville de Lyon se chargera de la passation des divers marchés publics nécessaires (maîtrise d'œuvre, travaux, coordonnateur sécurité protection santé (S.P.S), ...). Les différentes étapes nécessaires à la passation de ces marchés seront validées, suivant les termes de la convention à passer, à l'unanimité des parties prenantes.

Les dépenses afférentes à ces prestations seront ensuite commandées et réglées par chaque propriétaire au prorata des surfaces concernées.

Pour la Ville de Lyon, ces dépenses sont estimées à 72 000 euros H.T pour les études et prestations préalables et 303 000 euros H.T pour les travaux, portant le montant global de cette opération à 375 000 euros H.T hors assurances et découverte éventuelle d'amiante. Ce montant sera précisé à l'issue de la réalisation des études d'avant-projet détaillé (A.P.D).

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de C.S.P.S, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation en vigueur relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu ladite convention de groupement de commande ;

Vu la délibération n° 2020/262 du 19 novembre 2020 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1 - Le lancement des études et des travaux de l'opération n° 03048644 « Auditorium Maurice Ravel – Etanchéité sous dallage et gradins » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20005.
- 2 - Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, AP n° 2016-1, opération n° 03048644, et imputée aux chapitres 20, 21, 23, 204 et autres, fonction 311, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2020 : 15 000 €;
 - 2021 : 360 000 €
- 3 - La convention de groupement de commande entre la copropriété Tour Part-Dieu, la SPL Lyon Part-Dieu et la Ville de Lyon est approuvée.
- 4 - M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 5 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET